

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-008 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCUT, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Jean-Luc DARQUEST, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance

TRANSPORTS

MOTION PORTANT SUR L'ENGAGEMENT DE LA CALI EN ACCESSIBILITÉ DE LA GARE DE LIBOURNE

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge des Transports,

Avec 1 300 000 voyageurs annuellement et la liaison de différents réseaux de transport (TGV, Intercités, TER, Transgironde, Calibus) la gare de Libourne est reconnue gare d'intérêt national.

A ce titre, elle est inscrite dans le Schéma directeur d'accessibilité des services ferroviaires nationaux – Agenda d'accessibilité programmée élaboré par la SnCF et qui a été validé par arrêté du 29 août 2016, paru au journal officiel du 18 septembre 2016.

Dans ce cadre, l'Etat, SnCF Réseau et la Région Nouvelle Aquitaine ont engagé et financé une étude d'avant-projet pour la mise en œuvre de l'accessibilité de la gare de Libourne qui devrait être réalisée d'ici fin 2020.

Le programme, incluant les études d'avant projet en cours, s'élèverait à 8,238 millions d'euros sur lesquels l'Etat dispose d'une enveloppe de 2 millions d'euros et SnCF Réseau de 4 millions d'euros. Aussi, le reste à charge de ce budget prévisionnel s'élèverait à 2,238 millions d'euros, montant sur lequel l'Etat sollicite la participation des collectivités (Région et collectivités locales).

La Région a déjà fait part de son intention d'apporter un financement à hauteur de 50% de ce reste à charge, soit 1,119 millions d'euros. L'Etat a sollicité La Cali pour participer au financement du complément.

La Cali a déjà contribué fortement au développement de l'offre ferroviaire (financements de la LGV, rénovation de la ligne Bergerac-Bordeaux, études de pôle d'échange multimodal). Néanmoins, au-delà des efforts déjà consentis, La Cali souhaite s'inscrire dans cette démarche de mise en accessibilité qui revêt un caractère prioritaire sur cette gare qui verra notamment, dans un futur proche, converger l'ensemble des lignes de son réseau Calibus. La volonté de La Cali est bien de favoriser le report modal et d'inciter les usagers à utiliser le réseau ferroviaire, en particulier pour faciliter l'accès à la métropole bordelaise. Pour autant, le rayonnement de la gare de Libourne dépasse largement les frontières de La Cali et draine des usagers des territoires voisins (Grand St Emillionais, Castillon Pujols, le Fronsadais, le Pays Foyen). Dès lors, ces territoires ont été sollicités également, par l'intermédiaire de Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement, afin que ceux-ci contribuent aussi à ce financement.

Aussi il est proposé de partager à part égale le financement de ce complément entre La Cali (50%) et les autres EPCI du Territoire Libournais (50%).

Par ailleurs, il a été demandé aux services référents (Etat et SNCF réseau) de réfléchir à un plan de financement permettant un étalement des participations, pour les collectivités locales, selon l'avancement des travaux. Ainsi, le plan de financement de cette mise en accessibilité pourrait s'étaler sur 3 ans selon la répartition prévisionnelle suivante :

2019 : 20 %
2020 : 60 %
2021 : 20 %

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (74 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter le principe d'une participation de La Cali au financement de la mise en accessibilité de la gare de Libourne à hauteur de 50% du reliquat après déduction de la participation de l'Etat, SnCF Réseau et de la Région Nouvelle Aquitaine, étalée sur 3 ans,
- de renvoyer les modalités de cette participation à la formalisation des conventions de financement à venir.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 15 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-009 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCUT, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Jean-Luc DARQUEST, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance

TRANSPORTS

MOTION PORTANT SUR LE SOUTIEN DE LA CALI À L'AMÉLIORATION DE MOBILITÉ SUR L'AIRE MÉTROPOLITAINE ET AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL (RER) MÉTROPOLITAIN

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge des Transports,

Du fait du sous-dimensionnement de sa rocade et de l'important trafic de poids lourds qui l'empruntent, Bordeaux est aujourd'hui la 3ème agglomération de France la plus congestionnée. Cette situation est particulièrement pénalisante pour les habitants des zones périurbaines de l'aire urbaine bordelaise, qu'ils vivent au sein de la Métropole ou sur les territoires péri-métropolitains comme celui de La Cali.

En effet, les populations de nos territoires sont le plus souvent prisonnières de leur voiture, faute d'une offre de transport adaptée, et sont, par ailleurs, souvent particulièrement fragiles face aux variations du prix des combustibles.

Améliorer leurs conditions de déplacement est en conséquence un enjeu crucial afin de :

- réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports en commun pour ces habitants des zones périurbaines, en offrant des solutions de transports en commun efficaces pour le plus grand nombre et en améliorant les conditions de circulation pour les autres ;
- lutter contre la congestion routière de la Métropole ;
- baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, nuisibles au climat et à la santé des populations.

Bordeaux Métropole est particulièrement volontariste sur ce sujet et a inscrit ces dossiers en bonne place au sein de sa stratégie métropolitaine des mobilités, approuvée en janvier 2016, avec notamment le développement d'un RER métropolitain s'appuyant sur deux composantes clés : l'une ferroviaire en renforçant « l'étoile ferroviaire » centrée sur bordeaux (Libourne/Arcachon ; Langon/Saint-Mariens ; Macau/Bordeaux) et l'autre autour du déploiement d'un réseau de « Cars Express » qui reste à construire.

Dans l'attente de la création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Bordeaux Métropole et la Région ont décidé de travailler en étroite partenariat sur un programme d'action commun sur ces sujets. La Cali, à travers la coopération Cali/métropole engagée ces dernières années, a été associée à ces travaux et aux réflexions menées dans ce cadre. Ces projets s'inscrivent au cœur des objectifs du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités récemment créé.

Le développement de l'offre ferroviaire sur l'étoile bordelaise :

Depuis 2002, la Région a beaucoup investi dans le réseau des Trains express régionaux (TER). Si cette implication a permis une évolution positive de la situation, il est nécessaire d'aller encore plus loin.

La Région et Bordeaux Métropole se sont donc accordées sur la nécessité des deux objectifs suivants :

- à horizon 2028, grâce à la réalisation des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et à la mise en œuvre d'importants investissements complémentaires, la mise en œuvre d'un réseau ferroviaire renforcé avec des liaisons directes sans rupture de charge en gare St Jean, avec notamment une liaison directe « Libourne – Arcachon » à terme,
- sans attendre, et par étapes successives, le déploiement progressif du TER métropolitain grâce à plusieurs aménagements préfigurant le réseau cible souhaité pour 2028, notamment la réouverture de la gare Talence-Médoquine desservi par la ligne Libourne – Arcachon, ce qui permettrait un accès direct à l'ouest métropolitain (notamment au pôle universitaire) pour les habitants de La Cali.

La création d'un réseau de « Cars Express »

En complément du réseau ferroviaire, sur les nombreux secteurs où il n'existe pas de ligne ferroviaire, les « Cars Express » apparaissent comme une solution pertinente, qui a fait ses preuves tant en France (Grenoble, Lyon, Marseille, Région Parisienne) qu'à l'étranger (Madrid). Dès la rentrée 2019, une première expérimentation sera menée entre le Créonnais et le centre de Bordeaux. Elle bénéficiera aussi aux habitants du sud de la Cali. Cette expérimentation a vocation à être étendue dans les années suivantes sur d'autres axes.

La coordination de ces deux actions aboutirait au plan de mise en œuvre suivant :

Automne 2019	Expérimentation de l'acceptation tarifaire sur la voie ferrée (1ère étape vers le billet intermodal unique sur le territoire métropolitain) Expérimentation d'une première ligne de cars express Créon - Bordeaux
2020	Mise en service des premiers TER périurbains Libourne-Cestas Augmentation de la fréquence des Ter métropolitains Déploiement des lignes et services routiers express dans le cadre du renouvellement de la concession du transport routier interurbain en Gironde
2021	Mise en service de la halte TER du Bouscat Ste-Germaine
2023	Réouverture de la halte TER de Talence-Médoquine
2024	Aménagement d'un origine/terminus à Saint Mariens permettant de renforcer l'offre périurbaine
2025	Dessertes directes TER Libourne – Arcachon
2026	Dessertes directes TER Saint Mariens – Langon (après achèvement des aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux)

Considérant que l'amélioration des conditions de mobilité des habitants des zones périurbaines de l'agglomération bordelaise, qu'ils résident ou non au sein de Bordeaux Métropole, est un enjeu crucial ;
Considérant que les actions menées par la métropole bordelaise dans le cadre de cette stratégie pour les mobilités ont un effet positif notable pour l'ensemble des territoires l'environnant ;

Considérant que la politique de développement de l'offre ferroviaire doit s'accompagner d'une politique visant à modifier les comportements et à accélérer le report modal ;

Considérant que, notamment dans cet objectif, il est nécessaire de créer un réseau express régional (RER) métropolitain via le développement du Train express régional et la création d'un réseau de « Cars Express » ;

Considérant que, pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole ont défini un programme d'actions commun « feuille de route pour le développement d'un réseau express régional métropolitain » annexé à la présente motion ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (74 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter la volonté de La Cali d'appuyer ces démarches et les opérations proposées au sein de la feuille de route visant le développement du RER métropolitain et d'un réseau de car express
- de demander, dans le cadre du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, que les modalités de mise en œuvre de cette feuille de route puissent être confortées et discutées collectivement, en particulier au sein des travaux du bassin de mobilité Gironde/ Garonne.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 15 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

